



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

baccalauréat professionnel

Question écrite n° 91234

Texte de la question

M. Jean-Yves Le Bouillonnet * appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur l'avenir de la section sciences et technologies de laboratoire, spécialité biochimie génie biologique (STL BGB). Depuis de nombreuses années, cette section permet aux lycéens de la filière technologique de conduire des études scientifiques de qualité. Elle leur offre ainsi d'excellents débouchés dans l'enseignement supérieur, aussi bien au sein des BTS et des DUT que dans les grandes écoles d'ingénieurs pour les meilleurs d'entre eux. La section STL BGB présente donc toutes les qualités d'une passerelle efficace vers le monde professionnel. Pourtant, l'avenir de cette section semble être aujourd'hui menacé. La commission de validation du ministère de l'éducation nationale vient en effet de bloquer les travaux entrepris depuis 2004 par les commissions de rénovation de la filière. Contrairement aux préconisations de celles-ci, le ministère envisagerait de constituer un tronc commun en classe de première (physique, chimie, biologie) et une terminale différenciée avec les trois options. Ce projet de fusion fait craindre une diminution importante du recrutement des élèves en STL et risque d'induire, à terme, une diminution des inscriptions dans les BTS biotechnologiques. Sachant la valeur de ces formations et les débouchés professionnels qu'elles offrent, de telles conséquences seraient parfaitement inacceptables. Il lui demande donc de bien vouloir prendre toutes les mesures nécessaires pour garantir la pérennité de la section STL BGB.

Texte de la réponse

La rénovation de la voie technologique répond à la nécessité de préparer un plus grand nombre de lycéens à poursuivre des études dans l'enseignement supérieur. Les objectifs poursuivis visent : à positionner clairement ces séries comme des voies d'accès à la poursuite d'études dans l'enseignement supérieur, à simplifier la structure de ces séries et à élargir, pour une spécialité donnée, le champ des possibilités de poursuite d'études, notamment en section de technicien supérieur (plus grande polyvalence des spécialités) ; à rendre plus lisible et plus attractive la voie technologique industrielle, notamment pour les jeunes filles ; à actualiser les contenus des champs de connaissances afin qu'ils soient centrés sur les concepts fondamentaux des sciences et des techniques adaptés à des poursuites d'études. S'agissant de la rénovation de la série « sciences et technologies de laboratoire » (STL) dont relève la spécialité « biochimie-génie biologique », elle n'a fait l'objet que de réflexions préparatoires et, à ce stade, aucune décision n'a été prise quant à la fusion de ses matières. En outre, il n'a jamais été envisagé de mettre en cause l'importance des travaux pratiques en laboratoire : au contraire, les réflexions en cours préconisent de les valoriser dans le cadre d'un « projet technologique » interdisciplinaire.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Yves Le Bouillonnet](#)

Circonscription : Val-de-Marne (11^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 91234

Rubrique : Enseignement technique et professionnel

Ministère interrogé : éducation nationale
Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 4 avril 2006, page 3563
Réponse publiée le : 15 août 2006, page 8593